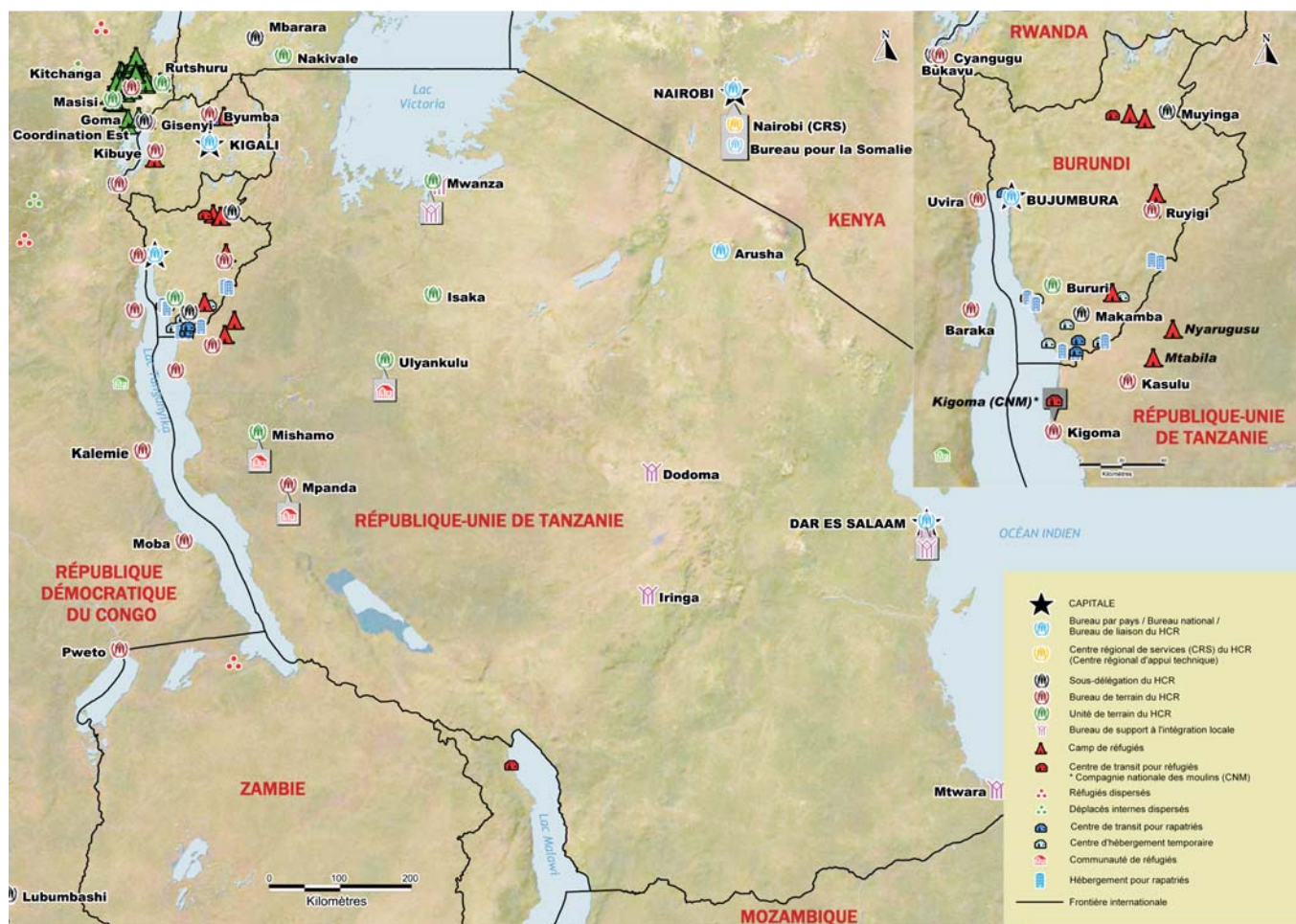


RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE



Environnement opérationnel

Contexte

La République-Unie de Tanzanie a été une terre d'asile pendant plus de quatre décennies, durant lesquelles elle a offert l'hospitalité à l'une des plus importantes populations réfugiées du continent africain. Le Gouvernement de la Tanzanie a également recherché activement des solutions pour les personnes réfugiées sur son territoire. En avril 2010, il a pris la décision sans précédent de naturaliser plus de 162 000 réfugiés burundais, qui vivaient depuis 1972 dans ce qu'il est convenu d'appeler les "anciennes zones d'installation", situées au nord-ouest du pays. Cependant, le Gouvernement n'a pas encore donné son feu vert à la campagne de relogement et d'intégration qui s'avère nécessaire pour officialiser la naturalisation ; en effet, ces réfugiés ne recevront leur acte de naturalisation que lorsqu'ils seront relogés.

La Tanzanie est demeurée un havre de paix et de stabilité, alors que la plupart des pays voisins ont souffert de guerres civiles. Le Gouvernement souhaite mettre un terme à la situation de la population réfugiée dans le pays et fermer les deux camps de réfugiés restants. Le camp de Mtabila, qui accueille essentiellement des réfugiés burundais, devrait fermer ses portes d'ici à la fin de l'année 2012. Le cas du camp de réfugiés de Nyarugusu, où la plupart des résidents sont originaires de la République démocratique du Congo (RDC), sera réexaminé en 2012. Les autorités tanzaniennes

ont accepté d'attendre les résultats des élections prévues en novembre 2011 en RDC pour décider s'il convient ou non de recommander le rapatriement librement consenti des réfugiés originaires de ce pays.

D'autre part, la Tanzanie continue d'appliquer une politique de confinement, qui contraint tous les réfugiés à vivre dans les zones désignées à cet effet. Le nombre d'individus qui arrivent dans le pays au sein de mouvements migratoires mixtes a fortement augmenté ; cependant, l'accès à l'asile se restreint car les autorités sont de plus en plus réticentes à traiter les nouvelles demandes d'asile.

Un mémorandum d'entente conclu en 2010 avec le Secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) a délimité le cadre de la coopération dans des domaines d'intérêt commun, comme la protection des personnes déplacées de force, la réglementation en matière d'immigration et les mouvements de réfugiés.

Besoins

Le nombre de réfugiés en Tanzanie diminue mais les besoins de protection et d'assistance au sein des populations restantes sont importants. En 2012, le HCR entend promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés burundais et congolais (RDC), tout en offrant protection et assistance à ceux qui restent dans le pays. Les autorités ont clairement indiqué que les réfugiés burundais arrivés dans les années 1990 et à une date ultérieure ne pourraient être naturalisés. Le HCR devra conserver un modeste

Chiffres prévisionnels pour la République-Unie de Tanzanie

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JAN. 2012		DÉC. 2012 – JAN. 2013		DÉC. 2013	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Burundi	24 380	24 380	10 360	10 360	-	-
	RDC	57 090	57 090	43 880	43 880	25 130	25 130
	Somalie	200	200	-	-	-	-
	Pays divers	170	170	80	80	30	30
Assimilés réfugiés	Burundi	22 480	-	22 480	-	22 480	-
Demandeurs d'asile	Burundi	30	30	30	30	5	5
	RDC	1 350	1 350	1 450	1 450	1 500	1 500
	Flux migratoires mixtes	580	580	2 080	2 080	3 530	3 530
	Pays divers	30	30	-	-	-	-
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Anciens réfugiés burundais naturalisés ¹	162 260	162 260	-	-	-	-
Total		268 570	246 090	80 360	57 880	52 675	30 195

¹ Le HCR aide quelque 162 300 anciens réfugiés burundais (réfugiés de 1972) ayant acquis la nationalité tanzanienne à se reloger dans des localités situées en Tanzanie, désignées par les autorités, afin de faciliter leur intégration sur place. Leur naturalisation sera officiellement achevée lorsque les certificats correspondants leur auront été délivrés dans ces localités.

effectif de réinstallation afin d'apporter des solutions à un petit nombre de réfugiés. Pour mener à son terme le processus de naturalisation et permettre aux Tanzaniens récemment naturalisés d'exercer tous les droits que leur confère leur qualité de citoyens, le Haut Commissariat devra faciliter leur réinstallation dans le pays et leur intégration sur place. Il sera également nécessaire de rechercher une solution durable pour les quelque 6 000 résidents burundais des anciennes zones d'installation dont la demande de naturalisation n'a pas été acceptée, ainsi que pour environ 22 000 Burundais issus de la population réfugiée en 1972 et résidant dans des villages de la région de Kigoma.

Compte tenu de l'afflux croissant de migrants en situation irrégulière, l'Organisation aidera les autorités à faire face aux mouvements migratoires mixtes en appliquant des mesures conformes au droit international.

Stratégie et activités

En Tanzanie, la stratégie et les activités du HCR concernent trois grands domaines.

● Intégration sur place des réfugiés burundais et des Tanzaniens récemment naturalisés

Le HCR entend en priorité faciliter la réinstallation et l'intégration dans le pays de quelque 162 000 Tanzaniens récemment naturalisés et d'environ 16 000 enfants nés depuis peu, qui sont en instance de naturalisation. Les principales activités consisteront à distribuer des indemnités individuelles pour faciliter le relogement initial, à aider les bénéficiaires à trouver des terrains pour s'installer et à lancer des initiatives dans les communautés de destination pour les inciter à réserver un bon accueil aux nouveaux citoyens.

Le HCR soutiendra également des projets à impact rapide dans certaines communautés d'accueil, ciblés sur les secteurs de l'eau, de l'éducation et de la santé. Il jouera un rôle de catalyseur dans la mobilisation des ressources destinées à garantir la prise en charge de besoins à plus long terme dans ces communautés, en travaillant en étroite coopération avec les pouvoirs publics, des institutions onusiennes et d'autres acteurs du développement.

Le Gouvernement tanzanien et le HCR rechercheront de concert une solution durable pour quelque 6 000 réfugiés burundais accueillis dans les anciennes zones d'installation, dont la demande a

été rejetée ou qui n'ont pas pris part à la première campagne de naturalisation, ainsi que pour plus de 22 000 réfugiés burundais qui ont fui leur pays en 1972 et qui vivent dans des villages de la région de Kigoma.

Objectifs et cibles prioritaires en 2012

Environnement de protection favorable

- Améliorer l'accès au territoire et réduire le risque de refoulement.
 - ☞ Les cas de toutes les personnes menacées de refoulement sont résolus.

Besoins et services essentiels

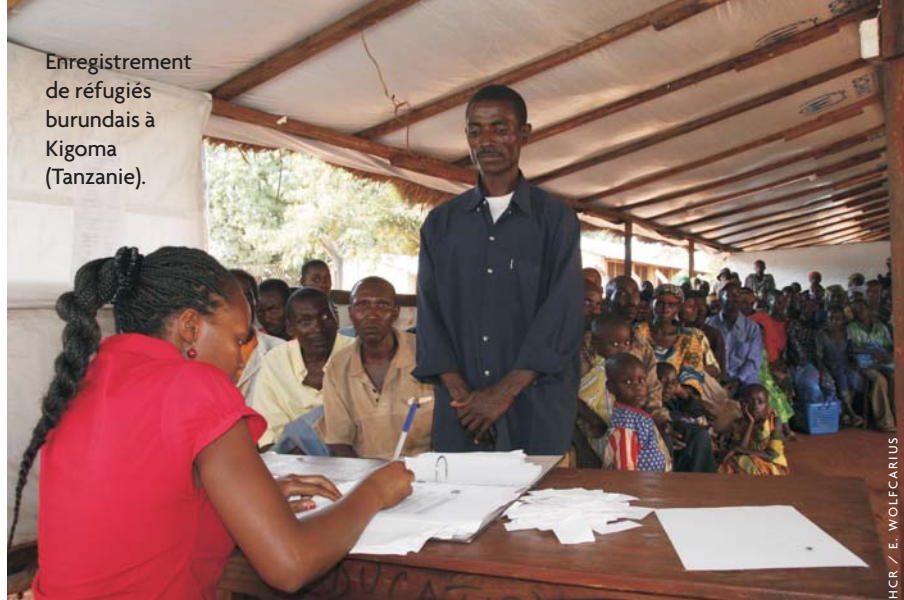
- Améliorer l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR.
 - ☞ Le taux de mortalité brut est ramené à moins de 1 pour cent chez les enfants âgés de moins de cinq ans.
- Offrir à la population un accès optimal à l'éducation.
 - ☞ Tous les enfants de six à 11 ans relevant de la compétence du HCR, dont environ 20 000 réfugiés et 40 000 Tanzaniens récemment naturalisés, sont scolarisés dans le primaire.

Solutions durables

- Réaliser tout le potentiel en matière de rapatriement librement consenti.
 - ☞ 15 000 réfugiés burundais et 15 000 réfugiés originaires de la RDC bénéficient d'une aide pour regagner leur pays d'origine.
- Réaliser tout le potentiel en matière d'intégration.
 - ☞ Environ 50 pour cent des personnes souhaitant s'intégrer sur place sont en mesure de le faire. Quelque 110 000 Tanzaniens récemment naturalisés sont réinstallés dans le pays et bénéficient d'une aide pour s'intégrer sur place.

Présence du HCR en 2012

□ Nombre de bureaux	9
□ Effectifs totaux	173
Internationaux	23
Nationaux	123
JEA	2
VNU	25



Enregistrement de réfugiés burundais à Kigoma (Tanzanie).

HCR / E. WOLFGARTUS

○ Protection et solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile accueillis dans les camps

Le HCR recherchera des solutions durables, en particulier sous forme de rapatriement librement consenti, et utilisera la réinstallation comme instrument de protection dans des circonstances très précises. Il maintiendra les normes de protection et d'assistance élémentaire à Nyaragusu - le seul camp de réfugiés qui devrait rester ouvert en Tanzanie en 2012 - en accordant une attention particulière aux réfugiés vulnérables. Des programmes seront mis en œuvre afin de prévenir la violence sexuelle et sexiste et d'y répondre.

Compte tenu de l'amélioration de la situation au Burundi, les réfugiés burundais dont il a été établi qu'ils n'avaient plus besoin de protection internationale devraient regagner leur pays en 2012. Les réfugiés burundais qui resteront en Tanzanie, sans doute en nombre assez restreint, seront transférés dans un autre site lorsque le camp de Mtabila fermera ses portes et y résideront en attendant de trouver des solutions durables. Le HCR prendra des dispositions pour prolonger brièvement la vie du camp après la date de fermeture, ce qui lui laissera le

temps d'arrêter convenablement et totalement les activités.

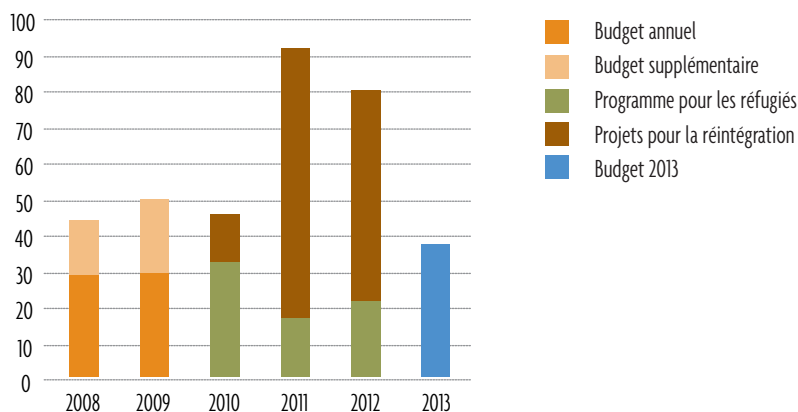
Les réfugiés originaires de la RDC devraient décider en 2012 s'ils préfèrent rentrer ou rester en Tanzanie, selon le degré de stabilité de la situation dans leur pays.

○ Protection au sein des flux migratoires mixtes et rationalisation des politiques d'asile dans le cadre de la CAE

Le Gouvernement bénéficiera d'une aide pour édifier un régime d'asile juste et efficace, conforme aux normes internationales et ouvert aux personnes qui relèvent de la compétence du HCR au sein des mouvements migratoires mixtes et risquent d'être refoulés. Le renforcement des capacités du personnel frontalier, la surveillance aux frontières et les visites dans les centres de détention, la promotion de l'accès sans entrave aux procédures d'asile et la recherche de solutions durables pour les individus qui relèvent de la compétence du HCR figureront au nombre des activités principales. Par ses activités de sensibilisation auprès de la CAE, le Haut Commissariat continuera à renforcer la coopération régionale en vue d'élaborer des procédures d'asile et de migrations conformes au droit international.

Budget du HCR en République-Unie de Tanzanie 2008 – 2013

Millions (dollars E.-U.)



○ Contraintes

Le Gouvernement cherche les moyens de mettre rapidement un terme à la présence de populations réfugiées en Tanzanie. Ceci pose un problème considérable à l'Organisation, entravant les efforts que celle-ci déploie pour garantir le plein accès des réfugiés comme des demandeurs d'asile à la protection et à l'assistance. Cette tâche s'avèrerait particulièrement difficile si la situation venait à se dégrader au Burundi ou en RDC, produisant de nouveaux flux de demandeurs d'asile et limitant les possibilités de rapatriement librement consenti des réfugiés déjà accueillis en Tanzanie. Le HCR est confronté à un autre défi, à savoir la répugnance de nombreux réfugiés à regagner leur pays d'origine en dépit de la relative amélioration des conditions.

Le retard pris par l'opération de relogement de plus de 162 000 anciens réfugiés burundais suscite un malaise considérable chez les citoyens récemment naturalisés. Il pourrait également avoir un impact négatif sur les engagements de financement de la communauté internationale, ainsi que sur la capacité du HCR de conserver les moyens opérationnels nécessaires pour appuyer la campagne de relogement et d'intégration lorsque celle-ci commencera.

| Organisation et mise en œuvre |

○ Coordination

Le principal partenaire du HCR est toujours le Service des réfugiés et de l'immigration, au sein du ministère de l'Intérieur. En ce qui concerne l'intégration sur place, le HCR travaille en premier lieu avec le Cabinet du Premier ministre et plus précisément avec la section de l'Administration régionale et locale. Les autorités à l'échelon des régions, des districts et des villages, ainsi que les acteurs du développement (notamment les ONG et

les organismes des Nations Unies) seront impliqués dans les efforts visant à faciliter l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés.

En qualité de chef de file du Groupe de travail sur le programme en faveur des réfugiés, constitué au sein du module de gouvernance du Plan d'aide au développement des Nations Unies, le HCR assurera une direction et une orientation stratégiques sur la protection internationale et l'assistance destinées aux réfugiés, l'intégration sur place des Tanzaniens récemment naturalisés, ainsi que sur la création et le renforcement de régimes d'asile et de gestion des migrations équitables et efficaces, respectueux des normes internationales.

| Informations financières |

Le budget pour les réfugiés accueillis dans les camps du nord-ouest de la Tanzanie continue à diminuer, en raison de l'évolution de la situation. Un budget de 21,4 millions de dollars E.-U. a néanmoins été établi pour 2012 en raison du grand nombre de mouvements de rapatriement attendus et des frais de fermeture du camp de Mtabila. La réduction sera vraisemblablement plus importante en 2013, année où le nombre de réfugiés devrait accusé une forte diminution.

D'autre part, le montant du budget destiné à l'intégration sur place reste conséquent - 58,5 millions de dollars E.-U. - car la plupart des projets d'aide au relogement et à la réintégration initiale auront lieu en 2012. Environ 110 000 des 162 000 Tanzaniens récemment naturalisés devraient déménager au cours de l'année, ce qui demandera des investissements considérables dans l'aide au relogement, l'allocation de terrains, les campagnes de sensibilisation et l'amélioration des infrastructures dans les communautés d'accueil.

Budget 2012 pour la République-Unie de Tanzanie (dollars E.-U.)

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre administratif national	530 957	0	530 957
Accès à l'assistance juridique	395 957	0	395 957
Accès au territoire et non-refoulement	1 441 211	0	1 441 211
Attitude du public à l'égard des personnes prises en charge	0	1 584 950	1 584 950
Sous-total	2 368 124	1 584 950	3 953 074

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux

Cabinet du Premier ministre - Ministère de l'Administration régionale et du Gouvernement local
Ministère de l'Intérieur - Service des réfugiés
Ministère de l'Intérieur - Service de l'immigration

ONG

CARE International
Centre for Studies on Forced Migration
Comité international de secours
National Organization for Legal Assistance
Relief to Development Society
Service jésuite des réfugiés - Radio Kwizera
Société tanzanienne de la Croix-Rouge
Tanganyika Christian Refugee Services
Tanzanian Water and Environmental Sanitation
Vision mondiale Tanzanie

Partenaires opérationnels

ONG

Croix-Rouge espagnole
Right to Play

Autres

FNUAP
OIM
PAM
PNUD
UNESCO
UNICEF

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LA RÉINTÉGRATION PILIER 3	TOTAL
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	245 957	0	245 957
Enregistrement et établissement de profils	245 957	0	245 957
Détermination du statut de réfugié	155 957	0	155 957
Documents individuels	95 957	0	95 957
Enregistrement et documents d'état civil	0	1 524 850	1 524 850
Sous-total	743 827	1 524 850	2 268 677
Protection contre la violence et l'exploitation			
Protection contre la criminalité	845 957	0	845 957
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	891 914	979 800	1 871 714
Protection des enfants	441 914	0	441 914
Sous-total	2 179 784	979 800	3 159 584
Besoins élémentaires et services essentiels			
Santé	842 870	3 084 950	3 927 820
Santé génésique et services liés au VIH	441 914	769 900	1 211 814
Nutrition	451 827		451 827
Eau	741 914	2 669 900	3 411 814
Assainissement et hygiène	987 870		987 870
Abris et infrastructure	941 914	2 056 064	2 997 978
Articles ménagers et d'hygiène de base	691 914		691 914
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	295 957	2 389 800	2 685 757
Éducation	516 914	4 174 850	4 691 764
Sous-total	5 913 092	15 145 465	21 058 558
Autonomisation et autosuffisance communautaires			
Mobilisation communautaire	120 957	429 900	550 857
Coexistence avec les communautés locales	0	1 069 900	1 069 900
Ressources naturelles et environnement commun	701 914	0	701 914
Autosuffisance et moyens d'existence	0	3 569 900	3 569 900
Sous-total	822 870	5 069 701	5 892 571
Solutions durables			
Retour volontaire	3 140 768	0	3 140 768
Intégration	0	27 605 701	27 605 701
Réinstallation	779 784	0	779 784
Sous-total	3 920 551	27 605 701	31 526 252
Leadership, coordination et partenariats			
Coordination et partenariats	691 914	1 084 850	1 776 764
Relations avec les donateurs	145 957	449 800	595 757
Sous-total	837 870	1 534 651	2 372 521
Logistique et appui aux opérations			
Logistique et chaîne d'approvisionnement	3 789 870	4 375 504	8 165 375
Gestion des opérations, coordination et appui	791 914	689 900	1 481 814
Sous-total	4 581 784	5 065 405	9 647 188
Total	21 367 903	58 510 523	79 878 426
Budget 2011 révisé	16 564 297	75 184 498	91 748 795